

Séance ordinaire du 22 février 2016 à 18 heures

Sous la Présidence de Monsieur SCHWEIZER Christian, Maire

Présents : MM. SCHWEIZER, LEONARD, STIBLING,
CRISTINI, MARTIN, NINFEI

Mmes MARINACCI, BETTING, CHARDAR, ROBERT

Absents avec procuration :

Monsieur HENRY Michel a donné procuration à Monsieur SCHWEIZER Christian
Monsieur STOLLER David a donné procuration à Madame MARINACCI Louise
Madame GIGLI Nathalie a donné procuration à Monsieur STIBLING Fabrice
Madame BOULAY Séverine a donné procuration à Monsieur LEOANRD André

Absents sans procuration :

Madame KAUFFMANN Béatrice

Ordre du jour :

- 1 – Approbation du compte rendu de la dernière séance
- 2 – Subventions aux associations
- 3 – Subvention au Centre Communal d'Action Sociale
- 4 – Logements vacants : assujettissement à la taxe d'habitation
- 5 – Redevance pour occupation provisoire du domaine public
- 6 – Demande de subvention dans le cadre de la DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux) pour le parking Grand'Rue
- 7 – Demande de subvention au Département de la Moselle pour le parking Grand'Rue
- 8 – Divers

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Après avoir rendu compte des demandes des associations locales,

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité,

- Décide d'octroyer les subventions suivantes :
 - La Renaissance : 300€
 - Amicale de donateurs de Sang : 50€
 - UNC (Union Nationale des Combattants) : 60€
 - AMMAC (association de marins et marins anciens : 60€
Combattants de Moyeuve Grande et environs)
-

SUBVENTION AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL,
A l'unanimité,

- Décide de verser une subvention de 2.000 euros au Centre Communal d'Action Sociale
-

LOGEMENTS VACANTS : ASSUJETISSEMENT A LA TAXE D'HABITATION

Le Maire expose les dispositions 1407bis du code général des impôts permettant au conseil municipal d'assujettir les logements vacants à la taxe d'habitation.

Il rappelle les conditions d'assujettissement des locaux et les critères d'appréciation de la vacance et précise qu'en cas d'imposition erronée liée à l'appréciation de la vacance, les dégrèvements en résultant sont à la charge de la collectivité.

Afin d'encourager les habitants à louer les logements vides,

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Par 13 voix pour et 1 abstention,

- Décide d'assujettir les logements vacants à la taxe d'habitation
 - Charge le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.
-

REDEVANCE POUR OCCUPATION PROVISOIRE DU DOMAINE PUBLIC PAR LES CHANTIERS DE TRAVAUX SUR LES OUVRAGES DES RESEAUX PUBLICS DE DISTRIBUTION GAZ EXPLOITES PAR GRDF

Monsieur le Maire expose que le montant de la redevance pour occupation provisoire du domaine public de la commune par les chantiers de travaux de distribution de gaz a été formulé par un décret du 25 mars 2015.

Le décret n° 2015-334 du 25 mars 2015 parachève le dispositif des redevances d'occupation et fixe le régime des redevances dues aux communes et aux départements pour l'occupation provisoire du domaine public.

Le maire propose au Conseil Municipal :

- De fixer le taux de la redevance pour occupation provisoire du domaine public suivant l'article 2 qui précise la formule : 0,35€/mètre de canalisation prévu au décret visé ci-dessus.
- Que le montant de la redevance soit revalorisé automatiquement chaque année par application du linéaire de canalisation arrêté au 31 décembre de l'année N-1.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A l'unanimité,

- Adopte les propositions qui lui sont faites concernant la redevance d'occupation provisoire du domaine public par les chantiers de travaux sur les ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz exploités par GRDF.

DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DE LA DETR (DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX) POUR LE PARKING GRAND'RUE

Le maire rappelle la réunion qui s'est déroulée le 16 septembre 2015 avec MATEC concernant le projet de réalisation d'un parking dans la Grand'Rue et la délibération du 16 octobre retenant la proposition N°1 proposant 26 places de stationnement. Compte tenu des difficultés croissantes de stationnement dans le village,

LE CONSEIL MUNICIPAL,
A l'unanimité,

- Adopte le projet de travaux pour la création d'un parking pour un coût estimatif global de 235.400 euros H.T.
- Sollicite une subvention dans le cadre de la DETR au taux de 20%
- Adopte le plan de financement prévisionnel comme suit :
 - o Subvention dans le cadre de la DETR (20%) : 47.080€
 - o Subvention dans le cadre d'AMITER (20%) : 47.080€
 - o Subvention dans le cadre des amendes de police (30%) : 70.620€
 - o Financement par les fonds propres de la commune : 70.620€
- Autorise le Maire à engager les démarches nécessaires à la réalisation de ce projet.

DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL DANS LE CADRE D'AMITER (AIDE MOSELLANE A L'INVESTISSEMENT DES TERRITOIRES POUR LE PARKING GRAND'RUE

Le maire rappelle la réunion qui s'est déroulée le 16 septembre 2015 avec MATEC concernant le projet de réalisation d'un parking dans la Grand'Rue et la délibération du 16 octobre retenant la proposition N°1 proposant 26 places de stationnement. Compte tenu des difficultés croissantes de stationnement dans le village,

LE CONSEIL MUNICIPAL,
A l'unanimité,

- Adopte le projet de travaux pour la création d'un parking pour un coût estimatif global de 235.400 euros H.T.
- Sollicite le partenariat financier du Conseil Départemental dans le cadre du dispositif « AMITER 2015-2020 »
- Sollicite une subvention dans le cadre du dispositif AMITER au taux de 20%
- Adopte le plan de financement prévisionnel comme suit :

- Subvention dans le cadre AMITER (20%) : 47.080€
- Subvention dans le cadre des amendes de police (30%) : 70.620€
- Subvention dans le cadre de la DETR (20%) : 47.080€
- Financement par les fonds propres de la commune : 70.620€

- Autorise le Maire à engager les démarches nécessaires à la réalisation de ce projet.
-

DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL DANS LE CADRE DES AMENDES DE POLICE POUR LE PARKING GRAND'RUE

Le maire rappelle la réunion qui s'est déroulée le 16 septembre 2015 avec MATEC concernant le projet de réalisation d'un parking dans la Grand'Rue et la délibération du 16 octobre retenant la proposition N°1 proposant 26 places de stationnement. Compte tenu des difficultés croissantes de stationnement dans le village,

LE CONSEIL MUNICIPAL,
A l'unanimité,

- Adopte le projet les travaux pour la création d'un parking pour un coût estimatif global de 235.400 euros H.T.
 - Sollicite une subvention du Conseil Départemental dans le cadre des amendes de police au taux de 30%
 - Adopte le plan de financement prévisionnel comme suit :
 - Subvention dans le cadre des amendes de police (30%) : 70.620€
 - Subvention dans le cadre de la DETR (20%) : 47.080€
 - Subvention dans le cadre d'AMITER (20%) : 47.080€
 - Financement par les fonds propres de la commune : 70.620€
 - Autorise le Maire à engager les démarches nécessaires à la réalisation de ce projet
-

REVERSEMENT DU LOYER DE L'APPARTEMENT TENANT LIEU DE PRESBYTERE EN FAVEUR DU CONSEIL DE FABRIQUE

Le maire rend compte des différentes rencontres avec la Présidente du Conseil de Fabrique concernant le reversement du loyer de l'appartement tenant lieu de Presbytère.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Par 13 voix pour et 1 abstention,

- Propose de reverser 1/3 du loyer de l'appartement tenant lieu de presbytère au Conseil de Fabrique à compter de 1^{er} janvier 2016.
- S'engage à étudier les demandes d'aides financières pour la participation de la commune à d'importants travaux qui pourraient être réalisés par le Conseil de Fabrique.

ADHESION DE LA COMMUNE D'ENTRANGE AU SIVU FOURRIERE DU JOLIBOIS

LE CONSEIL MUNICIPAL
A l'unanimité,

- Accepte l'adhésion de la commune d'ENTRANGE au SIVU FOURRIERE DU JOLIBOIS.

VENTE DE L'IMMEUBLE 8 RUE D'HAYANGE

Le Maire rappelle la délibération prise le 14 décembre 2015 et donne lecture de l'attestation établie par l'étude notariale,

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Par 13 voix pour et 1 abstention,

- Approuve l'attestation établie par l'étude notariale chargée de la vente de l'immeuble 8, route d'Hayange au prix de 93.000 euros dont 6.000 euros pour honoraires de négociation dus à l'agence immobilière soit 87.000€ pour la commune.

TRAVAUX EN FORET

Après avoir entendu les explications du Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL,
A l'unanimité,

- Approuve les travaux sylvicoles proposés par l'Office National des Forêts faisant l'objet du programme d'action pour l'année 2016 pour un montant estimé à 19.900 euros H.T.
-